

GUIDE D'OUVERTURE



MESURES SANITAIRES

ARÉNA LUC ET MARIE-CLAUDE



9 septembre 2020

VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

Créé par : Marc-Olivier Bouchard

Sommaire

Introduction	2
Première visite.....	2
Avant chaque visite... ..	2
Lors de chaque visite.....	3
Mesures sanitaires générales.....	3
Consignes d'utilisation spécifiques.....	3
Précisions	4
Aréna	4
Circulation.....	4
Désinfection	4
Spectateurs.....	4
Participants.....	5
Vestiaires et douches.....	5

Introduction

Afin d'assurer la sécurité du personnel et des participants dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de nouvelles consignes d'utilisation des installations sportives et récréatives ont été mises en place, lesquelles devront être respectées en tout temps.

C'est dans un esprit de collaboration et de solidarité que nous comptons sur chacun des utilisateurs de l'Aréna Luc et Marie-Claude afin de respecter les mesures mises en place.

L'effort collectif concernant le respect des mesures permettra à la collectivité continuer à bénéficier de nos infrastructures en ce temps de pandémie mondiale.

Les présentes règles sont sujettes à changement selon l'évolution de la situation.

Première visite...

Lors de sa première visite, chacun des participants aux activités devra signer le formulaire d'acceptation des risques reliée à la COVID-19. Le formulaire sera envoyé aux responsables des activités (hockey mineur, patinage artistique, location adulte) ou sera disponible en ligne au <http://www.baiesaintpaul.com/loisirs-et-culture/arena>

Avant chaque visite...

Vous devrez procéder à une auto-évaluation de votre état de santé.

Lorsque vous vous présentez à votre activité, vous attestez n'avoir manifesté aucun symptôme lié à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours ou sinon, vous vous engagez à ne pas vous présenter ou participer aux activités durant au moins 14 jours après la dernière manifestation de symptômes.

Les symptômes sont les suivants :

- Fièvre (> 38°C) ;
- Toux (nouvelle ou augmentée) ;
- Difficultés respiratoires ;
- Nez qui coule ou congestion nasale ;
- Perte de goût et de l'odorat ;

Vous déclarez ne pas avoir voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours ou sinon, vous vous engagez à ne pas vous présenter ou participer aux activités durant au moins 14 jours après votre retour de voyage.

Vous confirmez également ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 depuis les 14 derniers jours.

Lors de chaque visite...

Mesures sanitaires générales



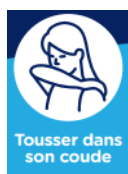
Gardez vos distances et minimisez les contacts avec d'autres personnes ;



Lavez-vous les mains pendant au moins 20 secondes en entrant et en sortant du bâtiment.



Portez votre couvre-visage, OBLIGATOIRE à l'intérieur de l'édifice ;



Toussez dans votre coude.

Consignes d'utilisation spécifiques

Lors de la pratique d'une activité sportive, vous devez respecter les consignes d'utilisation spécifiques suivantes :

- Arrivez prêt pour votre activité et quittez immédiatement à la fin de celle-ci ;
- Limitez les effets personnels au strict minimum (bouteille d'eau, serviette) et déposez-les aux endroits définis ;
- **(maj) Apportez votre bouteille d'eau (une par personne) ;**
- Désinfectez tout équipement commun avant et après leur utilisation ;
- Évitez les accolades, les poignées de main et les «high-five» ;

Précisions

Aréna

Circulation

- L'entrée se fera **UNIQUEMENT** par la porte avant gauche (face à la bibliothèque) ;
- La sortie se fera **SOIT** par la porte de côté (face à l'Hôtel de Ville) **OU** par la porte avant droite (côté 'restaurant') ;
- Une fois à l'intérieur, la circulation se fera **À SENS UNIQUE** : des flèches au sol et au mur dicteront le sens de circulation ;

Désinfection

- Des bouteilles de gel hydroalcoolique seront disponibles à l'entrée et à la sortie de l'aréna ;
- Les zones communes seront désinfectées selon un horaire régulier :
 - Après chaque location :
 - Vestiaires ;
 - Bancs des joueurs ;
 - À chaque 4 heures :
 - Gradins, si utilisés ;
 - Salle de bain ;
 - Poignée de porte ;

Spectateurs

Tout événement (entraînement ou compétition) qui se déroule à l'intérieur peut rassembler un maximum de 250 spectateurs en même temps par plateau sportif. Ceux-ci doivent respecter les directives gouvernementales en matière de distanciation physique et du port d'un couvre-visage, le cas échéant.

Le port du couvre-visage doit être porté en tout temps à l'intérieur des installations, à l'exception des circonstances suivantes :

- Lorsque la personne est **assise** à titre de spectateur (notamment dans les gradins) et qu'une distanciation physique minimale de **2 mètres** est respectée.

Participants

Participants – réservation hockey adulte

Maximum de seize (16) joueurs et deux (2) gardiens (4 vs 4) + 1 arbitre.

Le tout a été fait en tenant compte de la capacité des bancs des joueurs et des vestiaires.

Participants – patinage et hockey libre ; réservation privée

Selon la capacité des vestiaires, soit :

6 adultes de 17 ans et plus, et 11 enfants âgés de 16 ans et moins.

Réservation en ligne OBLIGATOIRE afin de participer aux activités LIBRES.

Participants – hockey mineur

Selon le plan de relance de Hockey Québec.

Participants – patinage artistique

Selon le plan de relance de Patinage Québec.

(maj) Chaque LOCATAIRE de la patinoire devra tenir un registre des présences.

Couvre-visage

- Le couvre-visage doit être porté en tout temps pour les 10 ans et plus (à l'arrivée, dans les déplacements, dans les vestiaires, etc.), à l'exception des circonstances suivantes :
 - Lors de l'activité physique et sportive
 - Lorsque la personne est assise sur un banc de joueurs en attente d'une substitution (en sport collectif, par exemple) et qu'une distanciation physique minimale de **2 mètres** est respectée ;

*Pour les enfants de 2 à 9 ans, le port du couvre-visage dans ces lieux est fortement recommandé, mais non-obligatoire ;

**Il est fortement recommandé de porter un couvre-visage lors des activités de faible intensité dans les espaces publics où la distanciation physique ne peut être maintenue (ex. : patinage libre).

Vestiaires et douches

- L'accès aux vestiaires se fera **20 minutes avant le début** la location ;
- Les vestiaires de l'Aréna Luc et Marie-Claude peuvent accueillir :
six (6) joueurs de 17 ans et plus ; et onze (11) joueurs de 16 ans et moins.
- Sur le banc de joueurs, une distanciation de **2 mètres** entre les participants assis âgés de 17 ans et plus, pour une capacité de **4 joueurs par banc** ;
Et de **1 mètre** entre les participants âgés de 16 ans et moins, pour une capacité de **6 joueurs par banc**
- Les douches sont accessibles, mais il est recommandé de prendre votre douche à la maison après votre activité. Cependant, une seule personne à la fois y sera autorisée.
- Vous devez quitter le vestiaire **20 minutes après la fin** de votre location afin de laisser suffisamment de temps au personnel pour désinfecter les lieux ; **Aucun flânage ne sera toléré**, ces opérations nécessitant plus de temps qu'à l'habitude.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION



FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19 – Aréna Luc et Marie-Claude

La Ville de Baie-Saint-Paul (LOCATEUR) ET, _____ (LOCATAIRE), responsable de _____, se conforment aux recommandations exigés par la Santé publique du Québec. Le LOCATEUR met en place et adopte toutes les mesures nécessaires pour prévenir la contamination entre personne. Cependant, la Ville de Baie-Saint-Paul et le LOCATAIRE ne peuvent garantir que vous ou votre enfant, ou la personne dont vous êtes le responsable légal, ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures mise en place par la Ville de Baie-Saint-Paul.

En signant ce document (cochez ✓ les paragraphes):

- Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités de la Ville de Baie-Saint-Paul et du **LOCATAIRE**. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut, notamment mais sans limitation, entraîner des blessures, des maladies ou autres affections.
- Je déclare que ma participation, ou celle de mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, aux activités de la Ville Baie-Saint-Paul et du **LOCATAIRE** est volontaire.
- Je déclare que ni moi, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours.
- Si moi, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de la Ville de Baie-Saint-Paul et du **LOCATAIRE** durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.
- Je déclare que ni moi, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada. Si je, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, voyage à l'extérieur du Canada après avoir signé la présente déclaration, je, ou mon enfant ou la personne dont je suis le responsable légal, m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de la Ville de Baie-Saint-Paul et du **LOCATAIRE** durant au moins 14 jours après la de retour de voyage.
- Je m'engage à me conformer, ou à m'assurer que mon enfant ou la personne dont je suis le représentant légal se conforme, à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'AI SIGNÉ LE PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Nom du participant (lettres moulées) : _____

Signature du participant : _____

Nom du parent/tuteur/responsable légal : _____

Signature du parent/tuteur/responsable légal : _____

Signé à (ville) _____ Le (date) _____

Conditions spéciales pour reprendre les activités

GÉNÉRAL

Si vous désirez reprendre vos activités, les présentes mesures doivent absolument être mises en place afin d'assurer la reprise dans des conditions sécuritaires et les plus saines possible pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires. La Ville appliquera les directives gouvernementales et les recommandations de Hockey Québec.

À titre informatif, le nombre maximal de patineurs dans l'enceinte de la patinoire (glace, bancs des joueurs et marqueur) est déterminée par la capacité des bancs de joueurs et des vestiaires. Celle-ci a été établie de manière à respecter la distanciation physique.

- Vestiaires : 6 personnes âgées de 17 ans et plus ; OU 11 personnes âgées de 16 ans ou moins ;
 - Un (1) à trois (3) vestiaires seront attribués par bloc horaire au besoin ;
- Bancs des joueurs : 4 personnes âgées de 17 ans et plus ; OU 6 personnes âgées de 16 ans ou moins ;

Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Ne pas se présenter à l'aréna si je présente des symptômes du rhume, de la toux, de la fièvre, de difficultés respiratoires ou autre symptôme qui s'apparentent à ceux du coronavirus.
 - Dans le cas où je suis déclaré positif au COVID-19, je dois en informer le responsable de la ligue.
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon).
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure devra porter un couvre-visage (masque) à l'exception des enfants de moins de dix (10) ans.
- Les patineurs doivent arriver 20 minutes avant le début de l'activité et ils ont 20 minutes pour quitter après l'activité.
- Les joueurs sont fortement encouragés à arriver déjà vêtus de leur uniforme.
- Tous les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau et leurs serviettes.
- Un accompagnateur par patineur est permis.

Notes importantes

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives gouvernementales. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne soient pas respectées, la Ville de Baie-Saint-Paul se réserve le droit de retirer l'accès aux arénas.

Engagement

Je, _____, m'engage à respecter les modalités pour l'utilisation de la glace.

Signature

___ / ___ / ___
Date

Liste de présences

LOCATION PRIVÉE _____

Nom	Prénom	No Téléphone	Acceptation des risques SIGNÉES	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	